REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20231211-DELIB_57_23

val d'oise le département
Val d'Oise Habitat

Engagés avec Vous, Ici et Demain

Délibération du Conseil d'Administration n° 57-23
Séance du lundi 11 décembre 2023

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

17 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHRON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur, pouvoir donné à Mme FAFAITIN

4 absents excusés, dont 3 pouvoirs

Absents :

M. François VERJUS	Administrateur

1 absent

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20231211-DELIB_57_23

val d'oise le département
Val d'Oise Habitat

Engagés avec Vous, Ici et Demain

Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Délibération cadre relative au logement de fonction pour nécessité de service

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment son article 21 qui dispose que : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination » ;
- Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'avis du Comité social économique en date du 30 novembre 2023 ;
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Considérant le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Parisis Habitat,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la liste des emplois justifiant l'attribution de logement de fonction ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à déployer les actions nécessaires pour appliquer cette décision ;
- **ACTE** une prise d'effet à compter du 1er janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI